



## Comité technique ministériel Point 10-Télétravail

6 juillet 2017

Le secrétariat général présente les résultats d'une première enquête sur le télétravail réalisée auprès des services du MAA récemment.

Les refus ne représentent que 12% des demandes.

La secrétaire générale indique que le tableau reste très quantitatif et que les chiffres ont été parfois difficiles à obtenir. Elle retient le principe d'éléments de bilan plus qualitatifs pour le prochain bilan, avec notamment des informations sur les recours.

L'Alliance du Trèfle remercie le secrétariat général de ce premier bilan et se félicite de ce droit ouvert dans la fonction publique, mais des réticences sont perceptibles. Le ministre a parlé de la confiance mais alors que le télétravail a montré son intérêt pour les agents en équilibrant vie professionnelle et vie personnelle et pour les structures en termes de productivité, l'Alliance du Trèfle regrette la rigidité de sa mise en œuvre dans certaines structures. Ainsi, lui remonte la mise en place de règlements internes plus restrictifs que l'arrêté ministériel et sa note de service d'application du 11 août 2016, voire non respectueux de l'esprit de la doctrine de la DGAFP (analyse à la fonction et non à l'activité, limitation au seul motif du temps de trajet,...). D'autre part, le délai de traitement des demandes est parfois particulièrement long.

Cette absence de confiance de la hiérarchie vis-à-vis des agents conduit à des différences entre structures et à l'iniquité entre les agents. L'Alliance du Trèfle constate que cette volonté de fermeture semble également s'étendre aux établissements publics.